

Saint-Didier

BULLETIN MUNICIPAL - N° 2 - 2013

www.saint-didier84.fr

QUEL VILLAGE POUR DEMAIN?

Notre dossier : Plan Local d'Urbanisme



Notre détermination

Adopté le 28 mars par le Conseil municipal, le budget 2013 exprime notre détermination à poursuivre l'équipement de Saint-Didier. Après une année 2012 consacrée entre autres aux investissements d'aménagement de voirie et aux équipements publics culturels (bibliothèque) et jeunesse (club jeunes), l'année 2013 poursuit l'effort d'équipement. Vous trouverez dans ce numéro la liste des principales réalisations qui seront engagées grâce à ce budget.

Un budget doit permettre de financer des équipements. Mais aussi les moyens qu'on donne aux personnels municipaux qui sont au service quotidien de la population : services techniques, services administratifs, urbanisme, police municipale, personnel des écoles …

Ce maillage humain fait la vie d'une commune et nous voulons lui donner les moyens d'assurer au mieux sa mission d'intérêt général. Dans cette logique, la commune, épaulée par ses partenaires financiers que sont l'Etat et le département, construit un bâtiment mieux adapté pour les services techniques dans le quartier des Garrigues. Ce sera un investissement important de ce budget.

Je voudrais également mettre l'accent sur deux autres projets de ce budget en lien avec l'actualité du village.

■ Le premier concerne le plan local d'urbanisme qui devrait être finalisé avant la fin de l'année 2013. Le Conseil Municipal a voté le 28 mars l'arrêt du projet. Ce document stratégique touche directement chacun des habitants de la commune puisqu'il détermine les possibilités et les conditions de constructions et d'occupation des sols.

Je vous l'avais affirmé avec conviction, la volonté de mon équipe municipale est de prévoir une urbanisation maîtrisée, respectueuse des grands équilibres de notre commune et préservant l'identité saint-didiéroise composée d'espaces naturels et agricoles.

Après une phase de consultation des personnes publiques associées, une enquête publique démarrera dans le courant de l'été. J'invite ceux qui s'interrogent sur ce document ou qui ont des observations à formuler à venir en mairie lors de cette période d'enquête.

■ L'actualité du village est malheureusement aussi marquée par une série de dégradations sur des biens ou bâtiments publics et privés depuis plusieurs semaines : bris de vitres, tags sur les murs, dégradations répétées au terrain de boules, à l'abris bus, au centre culturel, à la crèche. Des interpellations concernant entre autres des jeunes saint-didierois ont été réalisées par la Gendarmerie dans le cadre de ces délits.

Au travers des investissements de la commune pour sa jeunesse, je souhaite miser sur l'apprentissage de la responsabilité collective et ne confonds pas l'adolescent et le casseur, la fraîcheur juvénile et la bêtise. Le budget 2013 prévoit l'installation de 5 caméras de video-protection dans le village pour lutter plus efficacement contre ces actes de malveillance. Par ailleurs, j'ai porté plainte au nom de la commune contre les auteurs de ces faits et demanderai réparation du préjudice subi. Celui-ci s'élève à près de 15 000 euros, c'est autant de moyens que nous ne pourrons mettre ailleurs.

Nous poursuivons néanmoins notre action d'embellissement du village, pour tous les Saint-Didierois et les nombreux touristes que nous allons accueillir dans les mois qui arrivent.

Votre Maire dévoué

Gilles Vève

PLAN LOCAL D'URBANISME

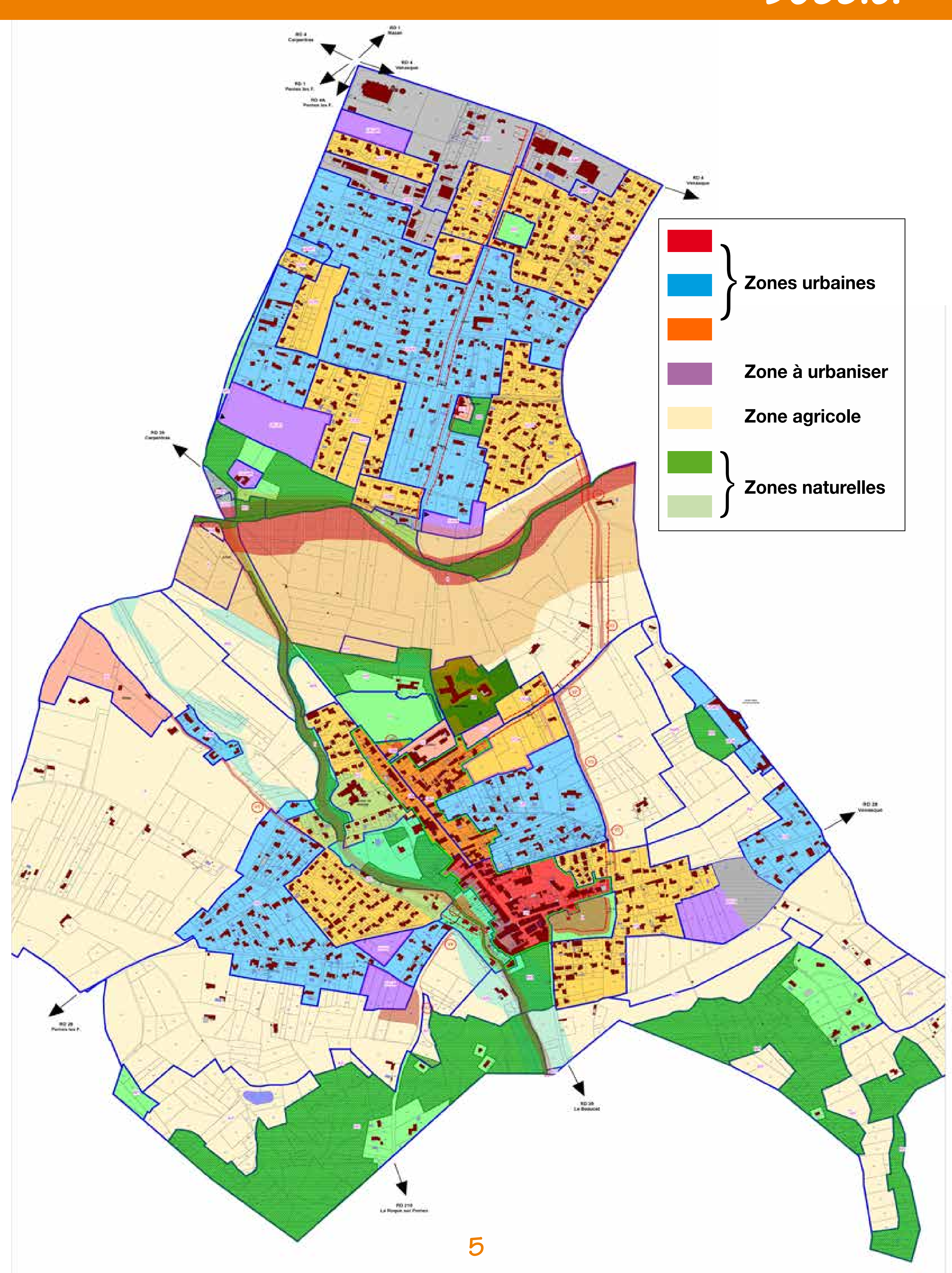
Quel village pour demain ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) succède au Plan d'Occupation des Sols (POS), qui est appliqué à Saint-Didier depuis 1988. Avec ce PLU, il s'agit aujourd'hui de projeter l'évolution de la commune à l'horizon 2020-2025. C'est en effet un document stratégique de planification qui dessine la géographie de la commune de demain, prévoit et organise le territoire communal.
Où en sommes-nous dans l'élaboration du PLU ? A un stade intermédiaire. Au cours du conseil municipal du 28 mars, les élus ont arrêté le projet. Il avait fait l'objet au préalable de nombreuses études pour diagnostiquer l'état du territoire, et plusieurs réunions publiques de concertation ont permis de le communiquer aux Saint-Didiérois.
Que reste-t-il à réaliser ? Suite à la décision du conseil municipal du 28 mars, l'enquête publique peut maintenant être lancée.
En quoi consiste-t-elle ? En juillet, pendant un mois, un commissaire-enquêteur va rencontrer les habitants qui le souhaitent pour écouter leurs remarques et répondre à leurs questions.
Une synthèse de ces remarques sera ensuite remise au maire, qui pourra avec le conseil municipal, éventuellement modifier le projet.
A l'issue de cette phase, le conseil municipal approuvera définitivement le PLU à l'automne.
Au stade actuel, donc, le PLU prévoit un découpage de la commune en quatre grands types de zone, chacune dotée d'un règlement particulier : les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles, les zones naturelles.



Les zones urbaines :
Renforcer les liaisons
entre le vieux village et les Garrigues

Les « zones urbaines » concernent les secteurs déjà urbanisés, ainsi que les secteurs où les équipements publics existants (ou en cours de réalisation) ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.
Les anciennes zones NB du POS seront affectées à la zone U en fonction de leur niveau d'équipement.
On distingue plusieurs types de zones urbaines : UA, UB, UC, UD, UE.
- Zone UA : elle concerne le centre ancien de St Didier et son développement aggloméré.
- Zones UB : elles correspondent à l'extension de la zone UA de part et d'autre du Cours et sont d'un caractère moins dense que la zone UA. Les constructions y sont souvent réalisées en ordre discontinu, elles comportent des espaces boisés classés à conserver.
Elles sont destinées principalement à recevoir des constructions à usage d'habitation, ainsi que les activités et services nécessaires à la vie sociale.
- Zones UC : issues des zones 1 NA, NB et UD du POS, ce sont des zones urbaines équipées qui correspondent aux quartiers résidentiels de la commune. Elles sont essentiellement structurées en lotissements.
- Zones UD : issues des zones NB et UDa, UDb du POS, elles sont situées à la périphérie du centre ville d'une part, et au quartier des Garrigues d'autre part. Ce sont des zones d'habitat, de services publics et de petites activités. Elles présentent un caractère urbain de faible densité où domine un habitat individuel.
La zone UD située au quartier «Les Garrigues», au nord de la commune, englobe des espaces boisés comportant des risques d'incendie. Elle est de ce fait soumise à des dispositions particulières.
- Zones UE : ces zones urbaines équipées, à vocation d'activités économiques, sont destinées à recevoir des constructions à usage industriel, artisanal ou commercial ou d'intérêt collectif. Elles peuvent aussi accueillir des dépôts ou installations dont l'implantation est interdite dans les zones à vocation d'habitation.


Zones urbaines
Zone à urbaniser
Zone agricole
Zones naturelles



Les zones à urbaniser :
Maîtriser l'espace pour ne pas obérer l'avenir

Les « zones à urbaniser » sont des zones actuellement non urbanisées, mais ouvertes à l'urbanisation car suffisamment équipées dans leur périphérie immédiate pour desservir l'ensemble des constructions de la zone. Elles sont destinées à l'extension de l'urbanisation, sous forme d'opérations organisées qui soient compatibles avec un aménagement cohérent de l'ensemble.

Cinq zones sont concernées par cette ouverture à l'urbanisation :
- une zone au nord du quartier des Garrigues ;
- une zone au sud du quartier des Garrigues ;
- deux zones à proximité du cimetière et le long de la route de Pernes ;
- une zone potentiellement constructible le long de la route de Venasque.

Qui décide ?

Contrairement à une opinion répandue, la commune ne peut pas décider d'urbaniser des zones comme elle l'entend ; elle est contrainte par les textes de loi et le regard vigilant des personnes publiques associées.

Ainsi, elle ne peut ouvrir à l'urbanisation que l'espace correspondant à ses besoins en terme de croissance démographique. Compte tenu de l'évolution de la population de Saint Didier constatée ces vingt dernières années et de la préconisation du Scot (Schéma de Cohérence Territorial), 305 nouveaux habitants devraient s'installer dans la commune d'ici 2025.

Pour accueillir cette nouvelle population et stabiliser la population actuelle, 178 nouveaux logements individuels, individuels groupés ou collectifs devront être construits. Soit un besoin foncier d'environ 14 hectares. D'ores et déjà, 10 hectares de potentiels fonciers ont été dégagés dans le POS actuel. Il était donc nécessaire de définir 4 hectares environ de potentiel supplémentaire à urbaniser dans le cadre du PLU. Ce sont les « zones à urbaniser ».

Les zones agricoles :
A préserver absolument !

Les « zones agricoles » comprennent les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres. Elles sont réservées au plein exercice de l'activité agricole.

Les constructions et installations agricoles y sont admises, à condition que leur implantation soit reconnue liée et nécessaire à l'exploitation agricole, justifiée par ses impératifs de fonctionnement, et sous réserve d'une localisation adaptée à l'exploitation et au site.

Les logements de fonction et leurs annexes (abri, garage, ...) pour l'exploitation agricole sont également autorisés lorsqu'ils sont justifiés par la nécessité d'une présence permanente et rapprochée.

Pourquoi les terrains agricoles en friche ne peuvent-ils pas devenir constructibles ?

La zone agricole fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des services de l'Etat.
Qu'elles soient équipées ou non, cultivées ou non, ces zones sont à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres. Cette préservation a pour but de permettre une éventuelle évolution des activités et des structures agricoles.
Par ailleurs, les surfaces supplémentaires à urbaniser doivent être limitées par la commune, qui doit s'efforcer de garder la maîtrise du rythme de croissance de sa population pour faire évoluer en conséquence ses équipements publics (écoles, installations culturelles et sportives, voirie, réseaux etc).

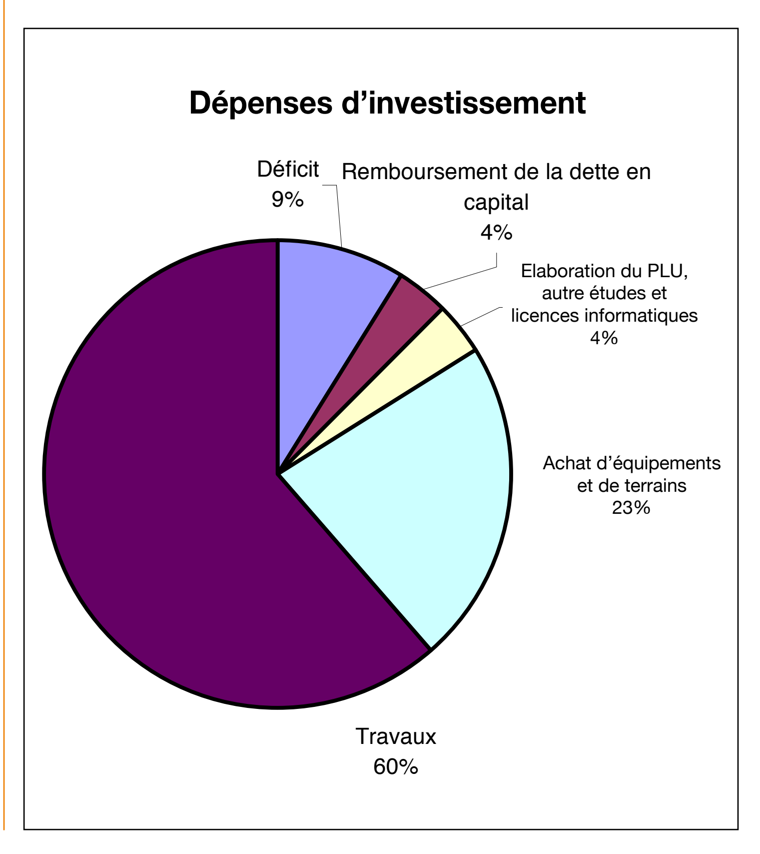
Enfin, des constructions nécessaires à l'exploitation agricole -locaux de vente des produits de l'exploitation, équipements d'activité touristique tels que ferme-auberge, gîtes, camping à la ferme- peuvent également être aménagées sous certaines conditions.
Certains espaces, bien qu'ils soient en réalité des espaces agricoles, sont classés en zone N en raison de la qualité des sites ou des milieux ou encore du paysage.

Les zones naturelles :
Des fleurs, des poissons,
et aussi des oiseaux, des arbres…
Peuvent être classés en « zone naturelle et forestière » les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger. Soit en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique. Soit de l'existence d'une exploitation forestière. Soit de leur caractère d'espaces naturels.
Dans cette zone, les constructions et exploitations possibles sont très limitées. ■

L'ensemble des documents de travail (diagnostic, PADD, projet de règlement et cartographies) sont consultables sur le site internet de la commune ainsi qu'à la mairie. Un cahier de consultation est également à disposition pour toute remarque ou question sur ce dossier. L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée par voie de presse et par les panneaux lumineux communaux.

CONTINUER D'INVESTIR POUR LES SAINT DIDIÉROIS

Dans sa séance du 28 mars, le conseil municipal a voté le budget primitif 2013. Ce terme de « primitif » signifie que le budget a été approuvé dans tous ses détails par les élus, mais qu'il peut être modifié en cours d'année si des évènements imprévus l'exigent. Théoriquement, c'est donc bien le budget réel de la commune.
Deux chiffres à surligner :
Budget de fonctionnement : 2 163 676 €
Budget d'investissement : 1 200 114 €
Ils montrent que les élus ont cherché à maîtriser drastiquement le budget de fonctionnement, de manière à dégager le maximum de financement pour continuer les investissements : travaux de construction des bâtiments techniques, aménagement des accès piétonniers du Chemin du Moulin à Huile, installation de cinq caméras de vidéo-protection, dernière phase de l'élaboration du PLU etc.
Il faut aussi retenir de ce budget 2013 que les impôts n'augmentent pas. Et que le soutien aux associations Saint-Didiéroises est confirmé, avec une somme allouée de 46 500 €. ■



Et qu'est-ce que tu as mangé ce midi à la cantine ?



Pour connaître les menus qui sont proposés à vos enfants au restaurant scolaire, connectez-vous sur www.saint-didier84.fr, dans la rubrique « vie du village », puis « vos démarches administratives », puis « enfance et scolarité ». Vous pouvez aussi recevoir le menu de la semaine à venir en communiquant votre adresse mail à Corinne Jouve lors de l'inscription de votre enfant à la cantine.

Catherine Leclerc, directrice adjointe au Centre de Loisirs

Afin de seconder Naïma Tabi, directrice du Centre de Loisirs, Catherine Leclerc a été recrutée au début du mois de mars. Souriante, dynamique et des projets plein la tête, elle apporte son expérience acquise auprès des enfants depuis de nombreuses années.



Riche expérience, en effet, puisqu'elle a été directrice d'une Maison pour Tous à Abbeville, puis directrice et fondatrice d'une association de loisirs créatifs. Installée à Monieux en 2006, Catherine y a monté l'atelier « Cath et Couleurs ». Passionnée par la création, elle souhaite transmettre aux enfants son goût et son envie de créer.

La réforme des rythmes scolaires : pas avant la rentrée 2014

Compte tenu des multiples impacts de la réforme des rythmes scolaires, la commune a décidé d'appliquer les changements proposés à compter de la rentrée scolaire 2014. Elle consacrera l'année 2013 à préparer la mise en place de la nouvelle organisation avec l'ensemble de ses partenaires (éducation nationale, représentants de parents d'élèves, CoVe).

Inscriptions scolaires : mode d'emploi

Les inscriptions scolaires sont ouvertes pour les enfants qui, en septembre 2013, rentreront en petite section de l'école maternelle ou en CP, ainsi que pour les nouveaux élèves de l'école de Saint-Didier. Ils

doivent être inscrits au préalable en Mairie avant de procéder à leur admission à l'école.
Un formulaire d'inscription est à compléter (disponible sur www.saint-didier84.fr) et doit être rapporté à l'accueil, accompagné des pièces suivantes : photocopie du livret de famille (si un divorce a été prononcé, fournir une copie du jugement) ; justificatif de domicile ; certificat de radiation si l'enfant change d'établissement ; une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse.
Un certificat d'inscription vous sera alors envoyé. Vous pourrez ensuite prendre rendez-vous auprès de Karine Lavesque, directrice de l'école maternelle (04.90.66.00.78) ou de Pierre-Luc Costa, directeur de l'école élémentaire (04.90.66.01.12).

Les fondations du futur local des Services Techniques sont creusées

Le chantier des nouveaux locaux des services techniques, dans le Quartier des Garrigues, a démarré. Les agents des services ont déboisé le terrain et l'entreprise Mario Moretti vient de finir de creuser les fondations. Les délais du planning devraient donc être respectés: la charpente métallique, la couverture et les panneaux photovoltaïques seraient ainsi montés d'ici fin juin.



La sortie de territoire des mineurs n'est plus soumise à autorisation

Les autorisations de sortie du territoire, individuelles ou collectives demandées jusqu'alors pour les voyages des mineurs auprès des mairies ou des préfectures ne sont plus nécessaires depuis le 1er janvier 2013.
- Pour les voyages en Europe : un mineur français peut désormais se déplacer accompagné dans toute l'Union européenne avec un simple titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).
- Pour voyager hors de l'Union européenne, le passeport est exigé, assorti le cas échéant d'un visa. Avant tout voyage, il est conseillé de se renseigner sur les formalités et les autres documents qui peuvent être exigés par le pays de destination. Vous trouverez ces informations sur le site internet du ministère des Affaires étrangères dans la rubrique « Conseil aux voyageurs ».
A la demande d'un ou des parents, les enfants mineurs peuvent être protégés par une interdiction de sortie du territoire prononcée par le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants. Cette interdiction peut être provisoirement levée par les parents, qui devront pour cela se rendre à la gendarmerie au plus tard 5 jours avant le départ.
En cas d'urgence, face à un risque avéré, l'un des parents peut présenter une demande d'opposition à la sortie du territoire de son enfant mineur en saisissant la préfecture, ou le commissariat de police, ou encore la gendarmerie en dehors des heures ouvrables. Plus d'information sur www.interieur.gouv.fr (rubrique « à votre service/mes démarches » puis « famille/protection des personnes »).

Le nouveau permis de conduire européen entre en circulation

Depuis le 19 janvier 2013, le permis de conduire est harmonisé dans tous les pays membres de l'Union européenne, les mêmes catégories de droit à conduire sont mentionnées. La libre circulation en est ainsi améliorée pour tous les usagers. Les changements touchent essentiellement les conducteurs de deux roues motorisées et les professionnels de la route. Seuls les nouveaux conducteurs, les personnes obtenant une nouvelle catégorie, les professionnels qui renouvellent leur permis, ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol se verront délivrer un nouveau permis de conduire. Ces dernières devront se présenter au moins une fois au guichet de la Préfecture (soit pour déposer la demande, soit pour retirer le permis) afin que leur identité soit vérifiée.
Au deuxième semestre 2013, un titre sécurisé au format carte de crédit entrera en vigueur. Il sera valable 15 ans. Les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valides jusqu'en 2033 et le principe du permis à points ne change pas. Plus d'information sur www.interieur.gouv.fr (rubrique « démarche » puis « permis de conduire »).



Les « Musicales de Saint-Didier » vont nous enchanter les 19 et 20 juillet

Pour la quatrième année consécutive, la municipalité propose un festival de musique en plein air dans le cadre idyllique de la Place du Vieux Village.
Les « « Musicales de Saint-Didier » accueillent cette année « Les Floraisons Musicales », qui offrent une programmation diversifiée et affichent une double volonté : favoriser l'accessibilité des concerts au plus grand nombre et créer une ambiance conviviale en encourageant la rencontre entre les artistes et leur public.
Le programme des deux soirées est le suivant :
- Vendredi 19 juillet, soirée Musique du monde avec le spectacle « Kleziane Bazaar » du groupe Nomadeus. Nomadeus est formé de 5 musiciens (clarinette, violon, accordéon, clarinette basse, percussions) réunis par un même amour des musiques traditionnelles d'Europe de l'Est. Le groupe réalise de nombreuses compositions personnelles et tient à créer à chaque représentation une mise en scène destinée à faire entrer le public dans un voyage, voire, selon les possibilités des lieux, à le faire intervenir par le chant ou la danse.





- Samedi 20 juillet, soirée romantique, avec la « Sonate pour violon et piano en la majeur » de César Franck, puis le « Concert en ré pour piano, violon et quatuor à cordes » de son élève Ernest Chausson. Dédiées toutes deux au grand violoniste belge Eugène Isaye, ces œuvres vous plongent dans un univers rappelant « Du côté de chez Swann » et ses « voluptés particulières » évoquées par Marcel Proust.

Autre nouveauté : des ateliers pédagogiques pour les enfants de 3 à 15 ans animés par Isabelle Salles, professeur d'enseignement artistique. Ces ateliers permettent une approche ludique et participative de la musique classique. Organisées autour des concerts du festival, les séances sont réparties par tranches d'âge des enfants, avec deux axes de découverte : écoute et pratique musicale par les jeux vocaux, percussions corporelles, fabrication d'instruments etc.
(Participation aux ateliers sur inscription, moyennant une petite contribution financière. Contact en mairie au 04 90 66 01 39. Ou au 04 90 30 36 00 et www.floraisonsmusicales.com).

ETAT CIVIL

Naissances :

Harmony Amadori	le 13 février 2013
Chloé Vandenbroecke	le 18 mars 2013
Wesley Mycke	le 1 avril 2013

Décès :

Evelyn Plumb,	le 10 janvier 2013
Yves Gautrand,	le 22 janvier 2013
Armand Borromeo,	le 4 février 2013
Yvon Poder,	le 10 février 2013
Jean Delpont,	le 14 février 2013
Gisèle Saint Gaudin, veuve Delpont,	le 14 février 2013
Joseph Pecout,	le 15 février 2013
Joseph Giuliani	le 22 février 2013
Angèle Cots,	le 5 mars 2013
Denise Peinte veuve Lekens	le 31 mars 2013
Louis Garnier	le 31 mars 2013

Virginie Hamon succède à Nathalie Ballu à la crèche Chante Cigale

Depuis le 4 février, Virginie Hamon a pris ses fonctions de directrice à la crèche multi-accueil de Saint-Didier. Originaire de Normandie où elle a obtenu son diplôme d'éducatrice de jeunes enfants, Virginie Hamon a d'abord été éducatrice de terrain à la crèche du Thor de 2002 à 2006, puis



directrice de la crèche d'Aubignan.
Installée à Saint-Didier depuis 7 ans, elle a saisi l'opportunité professionnelle qui s'est présentée avec le départ de Nathalie Ballu, qui occupe désormais un poste de coordinatrice des quatre crèches de la CoVe. La structure de Saint-Didier est plus importante que celle d'Aubignan, elle accueille une trentaine d'enfants, la gestion en est donc plus complexe, « mais c'était pour moi une évolution professionnelle intéressante », confie la nouvelle directrice.

Dominique Pilato reprend le « Café de Paris »

Après 15 ans derrière le comptoir du « Café de Paris », Sabine Cazalet a raccroché son tablier. C'est désormais Dominique Pilato qui accueillera les clients de ce lieu témoin de l'histoire de Saint Didier.
Dominique aime son village natal -elle a tenu la Maison de la Presse pendant plusieurs années- et cherchait à y reprendre une activité. Elle apprécie la cuisine et la convivialité, et connaît depuis toujours le Café de Paris : « Il m'était destiné, mon grand-père venait d'ailleurs jouer du violon ici ! ».
Elle souhaite conserver l'ambiance « bistrot » qui caractérise le café mais elle déborde d'idées et d'énergie : « Je vais développer le salon de thé en proposant des pâtisseries et des glaces maison l'après-midi, un service de restauration le soir sur réservation… Et toujours les concerts et les soirées à thème qui font l'ambiance du Café de Paris ! ». ■



« SAINT DIDIER DANS LE CADRE »

Un concours photo pour les amoureux du village

Vous aimez la photo ? Le cadrage et les prises de vues vous passionnent ? Et par-dessus tout vous savez regarder Saint Didier ? Alors, le concours-photo qu'organise la commission « Culture, tourisme et patrimoine » est fait pour vous. Rencontre avec Michèle Sorbier, adjointe au maire, qui est à l'initiative de cette manifestation.

Comment est née l'idée de ce concours-photo ?
En préparant une autre manifestation qui aura lieu cet automne : trois conférences-diaporamas autour de photos anciennes de Saint-Didier, regroupées en trois axes que sont « Les gens d'ici », « Sainte Garde : un lieu, une histoire », « Évolution des paysages ».
C'est en travaillant sur ces diaporamas que nous avons eu envie d'organiser un concours-photo. Pourquoi ne pas regarder le Saint-Didier d'aujourd'hui ? L'idée est de découvrir et de mettre en avant la richesse, la diversité de notre village, au travers des regards différents de ses habitants.

Quel est le thème choisi ?
Le thème retenu est : « Saint-Didier dans le cadre ». Parce qu'il nous semblait évident que, pour une première édition, le concours porte sur le village de Saint-Didier vu par les Saint-Didiérois.
Le second volet de l'intitulé, « dans le cadre », se réfère bien sûr au cadre de la photo. Mais au-delà, au cadrage que le photographe lui donne, c'est-à-dire au regard qu'il porte. Abstrait, symbolique, réaliste, qu'importe… Une photo, c'est un moment de vie capté. Mais surtout une impression, une émotion que le photographe cherche à communiquer.

Qui peut concourir ?
Tous les photographes amateurs de Saint-Didier. Le concours est interdit bien sûr interdit aux professionnels et aux membres du jury, mais j'insiste sur les deux catégories que nous avons voulues : les plus de 15 ans et les moins de 15 ans, de manière à ce que les enfants et les jeunes osent aussi se lancer.

Comment participer ?
Les participants devront proposer un maximum de trois photographies argentiques ou numériques, développées au format 20x30 ou 20x27 mat ou brillant, avec ou sans bordure. Les photo-montages sont interdits. Le tout à envoyer avant le 31 octobre.

Y a-t-il des récompenses ?
Le jury sera constitué de photographes professionnels et amateurs, parmi lesquels deux jeunes de moins de 15 ans. Trois prix seront attribués par catégorie. Tous les photographes verront leur œuvre exposée à Saint-Didier. Les clichés des gagnants, agrandis et encadrés, pourraient en outre être exposés dans un autre lieu. Le règlement du concours sera consultable très prochainement sur le site de la commune (www.saint-didier84.fr) et tous les renseignements disponibles en mairie.

Michel Raynaud et Dominique Bégnis distingués pour leur implication au service du sport



Lors de l'assemblée générale du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Vaucluse, qui s'est tenue le 9 février dernier à Camaret, Michel Raynaud et Dominique Bégnis ont été récompensés pour leur parcours sportif et pour leur engagement dans la promotion de leurs disciplines respectives.
Michel Raynaud a obtenu la médaille d'or pour plus de quarante années au service de l'haltérophilie en qualité d'athlète (il a été champion de France à quatre reprises), mais aussi d'arbitre, d'éducateur et de dirigeant.
Dominique Bégnis, quant à lui, a reçu la médaille d'argent pour son engagement de plus de trente cinq ans au service de la promotion du football. Vice Président du District Rhône Durance, il a été entre autres arbitre de district puis de ligue de la Méditerranée ainsi que Président de la commission des arbitres.

Gala de fin d'année de l'Aspec : deux fois plutôt qu'une !

Le gala de fin d'année de l'Aspec connait un tel succès… que la Salle Polyvalente devenait presque trop petite pour accueillir le public qui se pressait aux évolutions des élèves de la section « Modern Jazz », animée par Erica Marcellin. Qu'à cela ne tienne : le spectacle sera désormais donné deux fois. Deux représentations identiques, qui auront lieu le samedi 29 juin à 16 heures et le dimanche 30 juin à 18 heures.

Pédaler… et voir le jour se lever sur le Mont Ventoux

Le club Amistadous Cyclo Ventoux, en association avec les donneurs de sang du Vaucluse, organise la 3ème édition de la « Ventoux Night Session ». Une montée nocturne du mythique Mont Ventoux qui, dans la nuit du 8 au 9 juin, verra 300 coureurs partir à l'assaut du géant de Provence.
Afin de permettre à chacun de monter à son rythme et d'arriver au sommet pour le lever du soleil, les départs sont organisés par vague de niveaux à partir de 2h30 du matin.
La convivialité et la sécurité restent les maîtres mots de cette manifestation originale, qui sera assortie en outre de maintes attentions aux participants: points chauds (dont un au sommet), petit-déjeuner « gaulois » en place publique après la descente, tombola, cadeau à chaque inscrit etc.
L'animation sera assurée à partir du samedi après midi sur la grand place de Bédoin, avec exposants locaux et nationaux, stands et restauration pour le soir.
Contact : Alain Marchand au 04 88 50 27 58. Email : contac@ventouxnightsession.com
Renseignements, inscriptions, photos des précédentes éditions sur le site
http://www.ventouxnightsession.com/

«Les Ecoles d'Olivia» : dix ans déjà… et le 6ème vide-grenier en préparation

« Les Ecoles d'Olivia » ? Dix ans de soutien et d'implication dans la prise en charge de 70 enfants brésiliens, ce qui témoigne d'un formidable mouvement collectif (essentiellement saint-didiérois) sous forme morale, matérielle et financière. Concerts, tombolas, lotos, repas dansants, vide-greniers et autres permettent chaque année de récolter, avec l'appui de donateurs particuliers ou d'entreprises locales, les fonds nécessaires au fonctionnement de «l'Escolinha Primavera de Olivia» à Cicero Dantas, village situé à 300 km de Salvador de Bahia.



Le plus formidable levier de ces actions ? Le vide-grenier de printemps, désormais célèbre dans tout le Comtat et qui se targue de 3000 visiteurs l'an dernier. Les chineurs apprécient l'authenticité de l'offre, l'accès facile, la gestion du parking, l'ambiance familiale. Les exposants (plus de 200 l'an dernier) la qualité et le confort de l'organisation, l'ombrage des chênes-verts, la décontraction de tous.
La 6ème édition se tiendra le dimanche 2 juin. Réservation des emplacements au 04 90 66 01 24.

La collecte de sang menacée à Saint-Didier : tous concernés !

Le 16 février, l'antenne saint-didiéroise de l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole a tenu son assemblée générale.

Bien que les résultats de l'année 2012 soient satisfaisants, tant en nombre de poches prélevées qu'en nombre d'adhérents, la présidente Agnès Vataux n'a pas caché son inquiétude : « L' Établissement Français du Sang est en train de restructurer les collectes en PACA dans le but de rentabiliser le personnel et le matériel. Il concentrera ses moyens dans les villes au détriment des petites collectes en milieu rural. Il faudrait que 40 à 50 poches de sang soient prélevées à chaque collecte pour que cette dernière soit maintenue à Saint Didier ».

François Salard-Origny, président des Donneurs de Sang du Vaucluse, a suggéré de réfléchir à un partenariat avec l'Amicale de Pernes les Fontaines, qui assure 8 collectes par an, pour qu'il y ait une collecte par mois sur le secteur Pernes-Saint-Didier.

Rappelons l'importance vitale du don du sang : le Vaucluse a besoin actuellement de plus de 200 poches par jour, et ces besoins ne font qu'augmenter avec l'allongement de la durée de vie et les nombreux traitements médicaux reposant sur des produits sanguins. A chacun d'entre nous de se mobiliser pour faire ce don au moins deux fois par an, et pour trouver de nouveaux donneurs dans notre entourage.

Deux courses pour les Mollets Pétillants

Cette année encore, les Mollets Pétillants proposeront deux rendez-vous incontournables pour les adeptes de la course à pied : la Ronde de Saint-Didier, le samedi 6 juillet à 19h, et le Trail de Saint-Didier, le dimanche 6 octobre.

La Ronde de Saint-Didier se déroule dans le cadre de la fête votive du village. Il s'agit d'une boucle de 4 kilomètres à parcourir en équipe de 3 relayeurs dans un esprit toujours convivial. Ouverte à toutes et à tous, elle est l'occasion de courir en famille ou entre amis et de se faire plaisir dans la bonne humeur. L'an dernier, 28 équipes avaient pris le départ, ce qui représentait plus de 80 coureurs. Les bénévoles de l'association espèrent cette année une forte participation des Saint Didiérois. En piste pour l'entraînement ? ■



RETOUR SUR IMAGES



… La chasse aux œufs de Pâques : tout chocolat !



… La soirée-crêpe : ça a sauté !



… Le dîner du Kung-Fu : que des chinoiseries !



… Le carnaval : pétaradant !



LA SANTÉ

Ambulance
Ambulance de la Nesque. Tel : 04 90 29 66 25.
Chirurgien-dentiste
Dr Eric Chaye, 30 Le Cours.
Tel : 04 90 66 01 83. Sur r.v. du lundi au vendredi, de 9h à 12 h et de 14h30 à 19 h sauf le mercredi après-midi.
Défibrilateur
Il est installé sous le porche, entre la Place de la Mairie et la Place Neuve.
Diététicienne
Eva Piétri, Institut Iris, 45 Le Cours.
Tel : 04 90 40 43 87. Sur rendez-vous.
Infirmières
Françoise Aurard. Tel : 04 90 66 13 18.
Dominique Castellarin et Valérie Chabaud. Tel : 04 90 66 19 46.
Magali Choulat-Espenon. Tel : 06 16 03 05 50.
Edith Ferragut-Pugliesi. Tel : 04 90 66 08 39.
Nathalie Mathieu. Tel : 04 90 66 13 55.
Cécile Tortora. Tel : 06 18 08 10 30.
Yvonne Rispal-Halfon. Tel : 04 90 66 12 00.
Kinésithérapeutes
Alain Desix. Tel : 04 90 66 02 31. Sur r.v.
Delphine Nalli. Tel : 04 90 60 00 83. Sur r.v.
Médecins
Dr Florence Chaupin, 422 Le Cours.
Tel : 04 90 66 01 20. Sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h. En cas d'urgence entre 12 h/14 h et 18 h/20 h, contacter le 06 14 90 81 07.
Dr François Jullien, 56 rue du Musée.
Tel : 04 90 66 11 75 et 06 11 05 49 07. Sur rendez-vous, tous les jours sauf le jeudi et le dimanche.
Orthophoniste
Frédérique Carret, chemin des Oratoires.
Tel : 04 90 66 19 75. Sur rendez-vous.
Pharmacie
Pharmacie Michelet-Frys, 203 route de Venasque. Tel : 04 90 66 04 21. Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h. Le samedi de 8h30 à 12h.

LES ENFANTS

Cantine scolaire
Corinne Jouve. Tel : 04 90 66 16 47. Les menus de la semaine peuvent être consultés sur le site de la mairie.
Centre de Loisirs
Naïma Tabi. Tel : 09 63 67 27 05.
Crèche Chante-Cigale
Virginie Hamon. Tel : 04 90 29 66 06.
Ecole Maternelle
Karine Lavesque. Tel : 04 90 66 00 78.
Ecole élémentaire
Pierre-Luc Costa. Tel : 04 90 66 01 12.
Espace Jeunes
Tel : 06 07 51 74 68.
Ecoute Jeunes et Parents
Association « Le Passage », accueil-écoute anonyme et confidentiel. Sur rendez-vous en mairie.

LES SERVICES PUBLICS

Architecte-conseil
Claude Commune tient une permanence tous les 4èmes jeudis du mois. Sur rendez-vous.
Assistante sociale
Permanence en mairie le 1er mardi du mois. Prendre rendez-vous auprès du Centre Médico-Social au 04 90 63 95 00.
Chargé de mission de la base aérienne
Pour tout renseignement sur les carrières militaires, Jean Espenon tient une permanence en mairie le 4ème samedi du mois, de 9h30 à 11h30. Tel : 04 90 63 15 36.
Conciliateur de justice
Bruno Arnaud reçoit le 3ème mercredi du mois, à partir de 14h. Sur rendez-vous.
Conseiller général
François Pantagène reçoit le 1er mercredi du mois, de 10 h à 11h. Sur rendez-vous.
Mairie
Tel : 04 90 66 01 39. Mail : mairie@saint-didier84.fr. Site web : www.saint-didier84.fr.
La mairie est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Le samedi, de 9h à 12h.
Police Municipale
Norbert Pons et Cédric Navarro.
Tel : 04 90 69 46 42.
Poste
Le bureau de poste est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12 h et de 13h30 à 16h, sauf le mercredi après-midi. Le samedi, de 9h à 11h30.
Levée du courrier à 15h en semaine, à 10h30 le samedi.

LE CULTE

Vincent Paulhac, curé. Maison paroissiale, 140 route de Venasque. Tel : 04 90 66 01 32.

LES TRANSPORTS

Transcove
Tel : 08 00 88 15 23.
Taxi Espace
Tel : 06 09 33 46 41.

L'EVACUATION DES DECHETS

Collecte des végétaux
Une benne pour les végétaux est mise à disposition Place Neuve (1er et 3ème mardi du mois), Chemin de Nice (2ème et 4ème mardi du mois), Le Grand Adrenier (1er et 3ème samedi du mois), Chemin Neuf (2ème et 4ème samedi du mois).
Déchetterie
Mini-déchetterie de Venasque, quartier Belle Croix, route d'Apt, Venasque. Tel : 08 00 04 13 11.
Ouverte le mardi et le vendredi, de 8h30 à 12h. Ainsi que les 1er et 4ème samedis du mois, de 8h à 12h.
Tournée des encombrants
Le 2ème jeudi de chaque mois. Sur rendez-vous en mairie.

EN URGENCE

Samu. Appeler le 15.
Pompiers.
Appeler le 18. Le 112 sur un portable.
Gendarmerie. Appeler le 17.

Médecin de garde. Tel : 04 90 66 44 33.
Le week-end, du samedi 12 h au lundi matin 8 h.
Les jours fériés, de la veille à 18 h au lendemain 8h.

Dentiste de garde. Tel : 04 90 31 43 43.
Le dimanche uniquement.

Pharmacie de garde. Tel : 32 37.

Vétérinaire de garde. Tel : 04 90 69 69 13.

L'agenda

AVRIL

Repas de Printemps du CCAS
Jeudi 18 avril — 12h Salle Polyvalente

Théâtre
« Knock » de Jules Romains, interprété par la Cie l'Albatros
Dimanche 21 avril — 17h, Salle Polyvalente

Cinéma Cinéval
Lundi 22 avril — 18h et 21h, Salle Polyvalente

Don du Sang
Lundi 29 avril — 15h30 à 19h, Salle Polyvalente

MAI

Vide-grenier Amicale Laïque
Dimanche 5 mai — toute la journée, Place Neuve

Cérémonie commémorative de la victoire de 1945
Mercredi 8 mai — 11h15, Place de la Mairie

Cinéma Cinéval
Lundi 13 mai — 18h et 21h, Salle Polyvalente

Débat philo
Mardi 14 mai 2013 — 20h, Restaurant L'Autre côté du Lavoir

Café Cerise
« L'effet de serre » par René Carrillo
Mardi 21 mai — 19h, Salle du Foyer

Exposition Les arts de la table
Samedi 25 — à partir de 14h, Salle Polyvalente
et dimanche 26 mai — toute la journée, Salle Polyvalente

Cinéma Cinéval
Lundi 27 mai — 18h et 21h, Salle Polyvalente

Exposition Le Point Compté
Du vendredi 31 mai au 3 juin (12h) — toute la journée, Salle du Foyer

JUIN

Fête du club de Judo
Samedi 1er juin — à partir de 14h démonstrations,
20h repas karaoké, Salle Polyvalente

Vide grenier des Écoles d'Olivia,
Dimanche 2 juin — de 7 h à 18h30, Cave la Courtoise

Spectacle de cirque de l'association Galipette,
Vendredi 7 juin — 18h30, Salle Polyvalente

Danse de loisirs (ASPEC)
Dimanche 9 juin — de 10h30 à 19h, Salle Polyvalente

Cinéma Cinéval
Lundi 10 juin — 18h et 21h, Salle Polyvalente

Fête de la musique
Vendredi 21 juin — en soirée, Place de la Mairie

Fête des écoles,
Samedi 22 juin — à partir de 15h aux écoles

Café Cerise
Conférence-débat « Grotte Chauvet : la naissance de la spiritualité »
par Jean Clottes
Dimanche 16 juin — 17h30, Salle Polyvalente

Gala de l'ASPEC
Samedi 29 juin — 16h danse et 21h théâtre, Salle Polyvalente
Dimanche 30 juin — 18h danse, Salle Polyvalente

JUILLET

Fête votive,
Du 5 au 8 juillet,
manèges dans tout le village, concours de boules.

Vendredi 5 juillet : repas de la fête avec la traditionnelle omelette aux truffes, à partir de 20h.

Samedi 6 juillet : à 19h, Ronde de Saint-Didier
organisée par les Mollets Pétillants ; le soir, bal avec orchestre.

Dimanche 7 juillet : concours de chant.

Lundi 8 juillet : feu d'artifice et bal avec orchestre.

Musicales de Saint-Didier,
Vendredi 19 et samedi 20 juillet — 21h30, Place du Vieux village
(Salle Polyvalente en cas d'intempérie)

LE BULLETIN MUNICIPAL
Mairie - 84210 SAINT DIDIER
Tél. 04 90 66 01 39
Directeur de la Publication :
Gilles VEVE, Maire

Comité de Rédaction :
Jean ARBOD
Patrick BOUILLOT,
François COMTAT,
Sylviane EON
Fabienne GALANTI
Cécile LAGET - BARBET
Véronique MICHELET
Jean-Pierre MUSTIERE
Nicolas RIFFAUD
Gaëlle WALKER

Publication trimestrielle
Imprimé par :
COTTET IMPRIMEUR, Carpentras
sur papier recyclé
Tirage : 1100 exemplaires